

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 82 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Jazz Club.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Paris Jazz Club ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Paris Jazz Club, 39 rue des Lombards (1er), au titre de ses activités en 2018. SIMPA 6164 - 2018-03612

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316 - Soutien à l'expression musicale.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO